

Emploi - Formation

En bref

Forum Emploi, le 20 octobre, au complexe MLK, Annemasse.

Le Pôle-Emploi d'Annemasse organise un forum de recrutement le mardi 20 octobre 2009 à la salle Martin Luther King.

La Maison de l'économie, la mairie et la mission locale d'Annemasse ainsi que le service emploi de Gaillard sont partenaires sur cet événement. Ce forum permettra aux entreprises de présenter leurs métiers et de sélectionner des candidats potentiels.

Employeurs, si vous souhaitez participer à ce forum, pré-inscrivez-vous auprès des services de Pôle Emploi,

Par mail à ale.annemasse@pole-emploi.fr ou par téléphone à l'un des numéros suivants 04.50.92.60.12 - 04.50.92.77.32 - 04.50.92.29.55

Vous trouverez une 1^{ère} information sur le site : www.1semainepour1emploi.fr

Le Saviez-vous?

Aide à l'embauche pour les TPE: Toute embauche sera totalement exonérée de charges patronales pour un salarié au SMIC en 2009. L'aide est ensuite dégressive jusqu'à 1,6 fois le SMIC et cumulable avec les exonérations de charges existantes; aide d'environ 185 euros par mois pour un salarié au SMIC à temps plein .

Pour plus d'informations : contacter Pôle Emploi ou <http://www.entreprises.gouv.fr/zerocharges/mesure.html>

Agenda

La validation des acquis de l'expérience

Sur le territoire du Genevois, le CIO d'Annemasse et l'ANPE sont labellisés Points Relais Information Conseil en VAE (PRIC). Une information collective et un conseil individualisé vous sont proposés.

La MIFE et le CIDFF sont des points relais d'informations en VAE, animent des séances d'informations collectives à la MED ou au CIO.

Le planning des Informations :

Dates	Lieux	Horaires	Structures Animatrices
2 mercredis après-midi par mois	Pôle Emploi /ANPE	14h à 17h	Pôle- emploi Annemasse

Contacts:

Pôle Emploi : nadine.delpoux@pole-emploi.fr
 CIO : Mme Sekelli au 04.50.38.15.23.
 MIFE : 04.50.23.92.66.
 CIDFF : au 04.50.09.52.40.

Les petits déjeuners du groupe RH / CRTH : « Le Maintien dans l'Emploi des Seniors », courant septembre 2009 à 8h15.

Formation AGEFOS sur Gérer la crise et anticiper la reprise

Thème	Dates	Lieu
Impact d'une crise économique sur les RH	09/07/09	Annecy
Innovation	29/07/09	Annemasse
Prévention des risques économiques et sociaux (3 jours)	11/09 18/09 25/09	Annemasse



Edito



Les mois passent et les chiffres tombent comme un couperet; les jeunes sont les plus touchés par le retournement économique. Une situation alarmante face à laquelle le gouvernement a dû réagir. L'Etat a débloqué 1,3 milliard d'euros afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, et compte développer «les formules d'alternance qui associent emploi et formation, et qui ont fait la preuve de leur efficacité».

Qu'il s'agisse d'apprentissage ou de professionnalisation, l'alternance fait des émules dans le monde du travail. Ce système devient aujourd'hui le garant de bonnes chances d'insertion sur le marché de l'emploi.

Défini comme une « pédagogie inductive » qui répond aux besoins des entreprises sans réduire le niveau d'expertise qu'apporte la formation initiale, c'est une relation « gagnant-gagnant ». Cela permet ainsi de développer l'expérience et les connaissances du monde de l'entreprise pour les jeunes (aspects primordiaux dans le recrutement) et d'avoir une personne vive, innovatrice, volontaire et à moindre coût pour l'entreprise.

Alors que les jeunes affluent de plus en plus nombreux en mission locale et que les départs en retraite sont de plus en plus fréquents, les entreprises doivent réfléchir à la post crise, penser à l'avenir et le préparer. L'alternance est un excellent moyen pour pallier à cette situation. Participer à la formation de nos jeunes et accroître leurs compétences devient un enjeu fort dans la mesure où nous savons tous qu'ils feront demain la force et la réussite de nos entreprises locales.

C'est pourquoi le CRTH est mandaté par la Région Rhône-Alpes et les collectivités locales afin d'apporter un appui aux entreprises dans le conseil et l'aide à la recherche de stagiaires, qu'il s'agisse de stage temps plein ou d'alternance.

Aussi, pour plus d'informations sur les nouvelles aides des collectivités publiques, le CRTH est là pour vous répondre.

Christophe VACHERON Président du CRTH/ Directeur TP2A

Aide à l'Embauche d'un apprenti

Des avantages pour vous, une chance pour eux !

Quels avantages ?

Une **prime de 1800 euros** pour les entreprises de moins de 50 salariés qui embauchent leur premier apprenti ou un apprenti supplémentaire.

Qui peut en bénéficier ?

La mesure est applicable **aux entreprises de moins de 50 salariés qui augmentent leur effectif d'apprentis, entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010**, par rapport à l'effectif apprécié au 31 mars 2009 ou à sa date de création pour les entreprises créées depuis le 1^{er} avril 2009.

Exemples :

Si une entreprise de moins de 50 salariés n'a pas d'apprentis au 23 avril 2009, toute embauche à la rentrée 2009 ouvre droit à l'aide de 1800 €.

Si une entreprise de moins de 50 salariés employant un apprenti à la date du 23 avril 2009 décide d'embaucher un nouvel apprenti à la rentrée 2009, elle bénéficie alors de l'aide si le contrat de son premier apprenti est toujours en cours.

Parmi les cas d'exclusion au bénéfice de la mesure :

- L'employeur ayant procédé dans les six mois qui précèdent l'embauche à un licenciement économique sur le poste pourvu par le recrutement ;
- L'employeur ayant rompu un contrat de travail avec le même apprenti lorsque la rupture est intervenue après le 24 avril 2009.

Comment en bénéficier ?

Les demandes d'aide sont à faire auprès de Pôle emploi, à l'aide d'un **formulaire à télécharger sur www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs** à l'issue des deux mois qui suivent l'embauche. Elles doivent être accompagnées d'une copie du contrat d'apprentissage enregistré par la chambre consulaire compétente.

Le versement de l'aide

L'aide est versée par Pôle emploi. Un tiers de l'aide soit 600 € par apprenti supplémentaire est versé à l'issue des trois premiers mois d'exécution du contrat. Le solde, soit 1200 € par apprenti supplémentaire, est versé à l'issue du sixième mois d'exécution du contrat. En cas de rupture du contrat entre la fin du deuxième mois et la fin du sixième mois, le solde de l'aide n'est pas versé.

Plus d'infos sur : www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs

Rencontres

Formations en alternance, les bonnes raisons d'y aller Leroy Merlin en parle



1. Pouvez-vous rapidement nous présenter votre politique de recrutement en alternance ?

Depuis sa création en septembre 2006, nous avons privilégié tous les types d'intégration et avons constitué des « pépinières » contrats de professionnalisation. La formation en alternance permet au magasin de jouer son rôle d'apprenant et de tutorat sur un métier spécifique et au jeune d'avoir un niveau diplômant.

2. L'alternance est aujourd'hui proposée pour de nombreuses formations et à des niveaux d'études variés. Quels sont les profils que vous recherchez particulièrement ?

Nous intégrons chaque année une douzaine de jeunes sur différents profils et sur des cursus scolaires différents. Ainsi, nous avons des CAP/BEP vente, des bac pro vente, des BTS MUC, des Bachelor et des masters.

Nous recherchons avant tout des collaborateurs qui ont le sens du service aux clients. Ainsi, nous sommes apporteurs de développement de la compétence sur des savoir-faire métier.

Les managers ont un rôle important sur le tutorat et doivent manager le collaborateur et suivre l'étudiant (relevé de note, jury...).

3. Avez-vous mis en place des partenariats privilégiés avec certaines Écoles ou Universités ?

Localement, nous travaillons plus spécifiquement avec l'IPAC qui reste en proximité avec l'entreprise tout en privilégiant le parcours diplômant.

Bien sûr nous avons des contrats de prof avec d'autres Ecoles ou Institut ou Universités (Ecoris, Greta, ESC Chambéry, ESC Rouen,) Le choix n'est pas fonction de l'école ou Université mais bien du candidat dans la mesure où le cadre scolaire est respecté.

4. Quel bilan pouvez-vous faire de l'accueil d'apprentis au sein de votre société ?

C'est vraiment une chance pour une enseigne comme Leroy Merlin qui place l'homme au cœur de l'entreprise d'intégrer des jeunes sous contrat de professionnalisation. L'objectif est à chaque fois d'intégrer les jeunes en CDI à l'issue du contrat de professionnalisation. En travaillant la gestion prévisionnelle des ressources, le contrat de professionnalisation permet d'avoir le temps de développer la compétence métier et produit en complément de l'apprentissage scolaire.

5. Souhaitez-vous apporter un complément d'information ?

Pour que le contrat de professionnalisation soit gagnant Etudiant/gagnant Entreprise, il faut vraiment que le projet professionnel soit construit et que les études soient choisies. De plus, il est important d'être en proximité avec l'organisme formateur afin de suivre l'évolution et les motivations du jeune.

Catherine POMMEY, DRH Leroy Merlin

Contact: CRTH, Floriane FLORINI Tél : 04 50 87 09 87, florini.crth@med74.fr

Zoom sur...

Diapason : dispositif d'accompagnement pour les salariés



Vous êtes salarié(e) et vous souhaitez faire le point sur votre situation professionnelle, être accompagné(e) dans vos démarches de concrétisation de vos objectifs professionnels et/ou sécuriser votre parcours.

DIAPASON concerne les salariés d'une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 salariés et si :

- la qualification semble non adaptée au regard des évolutions technologiques et/ou organisationnelles de l'entreprise,
- Ou si le niveau de qualification est inférieur au bac,
- Ou si le secteur d'activité est en mutation,
- Ou le salarié a plus de 45 ans.

D'une durée comprise entre 2 et 12 heures, le service DIAPASON s'articule en 3 étapes :

- Le diagnostic de votre situation professionnelle,
- Les préconisations d'actions à mener pour la valorisation et l'accroissement de vos compétences,
- L'accompagnement dans la durée jusqu'à la concrétisation de votre projet

DIAPASON est financé intégralement par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen. Les consultants CIBC 74 vous accompagnent tout au long de la démarche depuis l'identification des actions à mettre en œuvre, jusqu'à la concrétisation du projet et ce y compris dans vos démarches de recherche de financement.

Contacts :

ANNECY : 21 avenue des Hirondelles
Immeuble Le Citadelle
Tél. : 04 50 67 98 70, Email: cibc74-annecy@wanadoo.fr

BONNEVILLE : 120, rue Paul Verlaine, site de Bellerive
Tél. : 04 50 97 02 64, Email: cibc74-bonneville@wanadoo.fr



Le CRTH à votre écoute

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos attentes et vous apporter les meilleurs conseils et solutions en matière de développement des ressources humaines et de relations Ecoles/Entreprises.

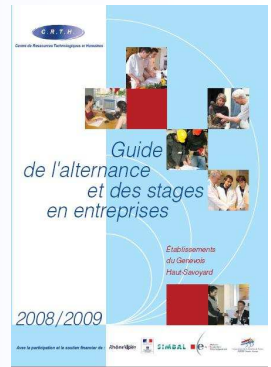
Contact: CRTH Tél : 04 50 87 09 87

Vous recherchez un stagiaire ou un alternant ?

le CRTH est à votre service pour :

- Recruter le stagiaire le mieux adapté à vos besoins,
- Trouver des informations sur les modalités d'accueil d'un stagiaire en entreprise,
- Connaître l'offre de formation du territoire et de la région Rhône-Alpes.

Retrouvez le calendrier des stages en entreprises (gratuit) sur www.ghs74.fr, Rubrique Espace Entreprise, ou sur demande auprès du CRTH



Contact: CRTH, Floriane Florini, service stage
Tél : 04 50 87 09 87 florini.crth@med74.fr

Vous souhaitez optimiser la Gestion de vos Ressources Humaines ?

Le CRTH est à votre service pour :

- Analyser vos pratiques et identifier vos besoins en matière de Ressources Humaines
- Mobiliser un consultant, financé par la Région via le dispositif Sécurise'Ra, qui construira avec vous une solution adaptée à la problématique de votre entreprise
- Vous mettre en relation avec les partenaires Emploi/Formation de la région.

→ Vous avez des remarques ou suggestions sur le contenu de cette newsletter,
→ Vous souhaitez nous faire part d'une action innovante menée par votre entreprise,
→ Vous souhaitez soutenir notre action et rejoindre notre réseau d'entreprises adhérentes (cotisation annuelle 10€).

Répondez à ce mail ou utilisez l'adresse newsletter.crth@med74.fr